

15 800 travailleurs concernés par la pauvreté dans le Gard

Bernard TAILHADES - INSEE

Fin 2006, 15 800 allocataires des Caisses d'allocations familiales du Gard travaillent et vivent avec un niveau de ressources inférieur au seuil de bas revenus.

Compte tenu de leurs ayants droit - conjoints et enfants - le nombre de personnes concernées par ce type de pauvreté s'élève à 38 500, soit 6 % de la population du département.

L'isolement et la monoparentalité et un conjoint sans revenu d'activité sont les principaux facteurs aggravant du risque de pauvreté des travailleurs. La moitié des travailleurs pauvres sont concentrés dans les pôles urbains. Les bassins d'emploi d'Alès-La Grand-Combe et Ganges-Le Vigan sont les plus concernés.

Près de 6 % des Gardois vivent dans un ménage de travailleur pauvre

Au 31 décembre 2006, parmi l'ensemble des allocataires des Caisses d'Allocations Familiales du Gard, 52 700 occupent un emploi, que ce soit l'allocataire lui-même et/ou son conjoint. Pour 15 800 d'entre eux, le niveau de ressources du ménage reste inférieur à 845 euros par mois et par unité de consommation⁽¹⁾, même après prise en compte des allocations perçues. Ce montant est le seuil au-dessous duquel on considère que l'allocataire est en situation de bas revenus. Ainsi, 30 % des allocataires actifs⁽²⁾ du Gard sont dans ce cas.

En tenant compte des ayants droit des 15 800 allocataires travailleurs pauvres, ce sont 38 500 personnes au total qui vivent dans un foyer dont l'ensemble des revenus d'activité et des prestations sociales ne permet pas de dépasser le seuil de bas revenus. Ces 38 500 personnes représentent 6 % de la population totale estimée du département en 2006 ; parmi elles, 17 400 sont des enfants.

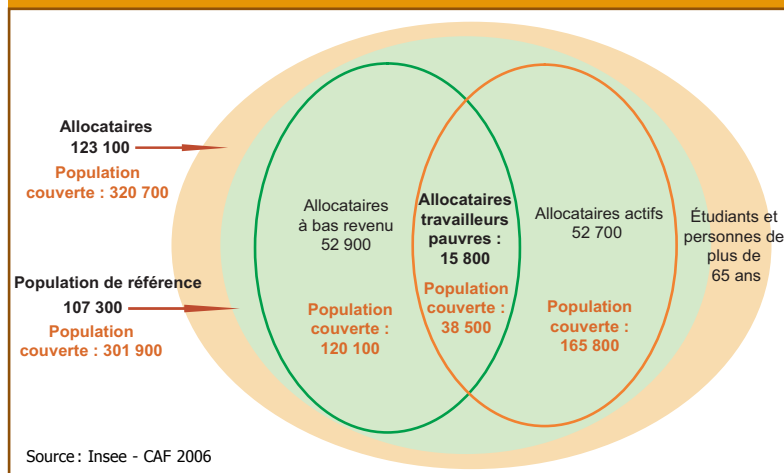
(1) Voir méthodologie et définitions page 5

(2) Dans la suite de cet article, les allocataires d'un ménage dans lequel l'allocataire lui-même et/ou son conjoint occupe(n)t un emploi seront dénommés " allocataires actifs " et, parmi eux, ceux en situation de bas revenus seront dénommés " allocataires travailleurs pauvres ".

Cette étude a été réalisée à la demande du Conseil général du Gard. Elle a été financée conjointement par l'Insee et le Conseil général du Gard.

Structure de la population des allocataires du département du Gard

Unité : l'allocataire



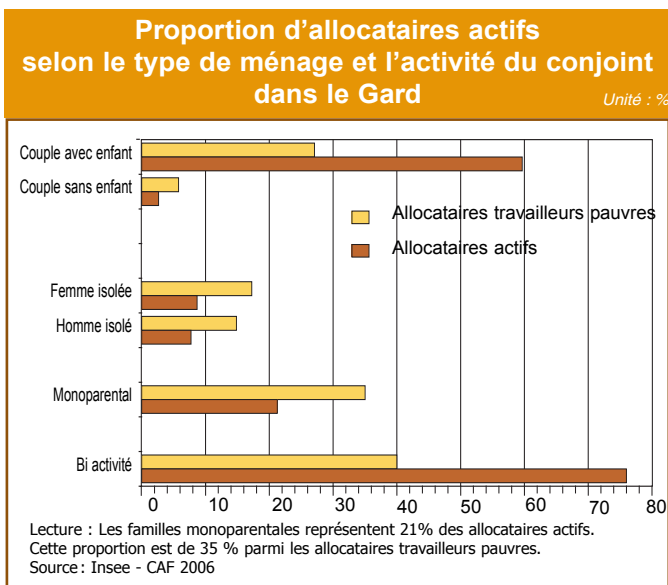
L'isolement, la monoparentalité et un conjoint sans revenu sont des facteurs aggravants

Dans les ménages des allocataires travailleurs pauvres, la part des familles monoparentales, des isolés et des familles sans enfant est plus importante que dans l'ensemble des allocataires ayant un emploi. L'absence d'enfant prive ces ménages d'allocations familiales qui auraient pu constituer un complément de revenu. Ils se situent ainsi sous le seuil de bas revenu.

Malgré la présence d'un ou plusieurs enfants, les familles monoparentales sont plus exposées au risque de pauvreté. Par définition, le ménage compte un seul adulte et ne dispose donc que d'un seul revenu d'activité. Les familles monoparentales représentent ainsi 35 % des ménages de travailleurs pauvres, contre 21 % pour l'ensemble des allocataires actifs ayant un emploi.

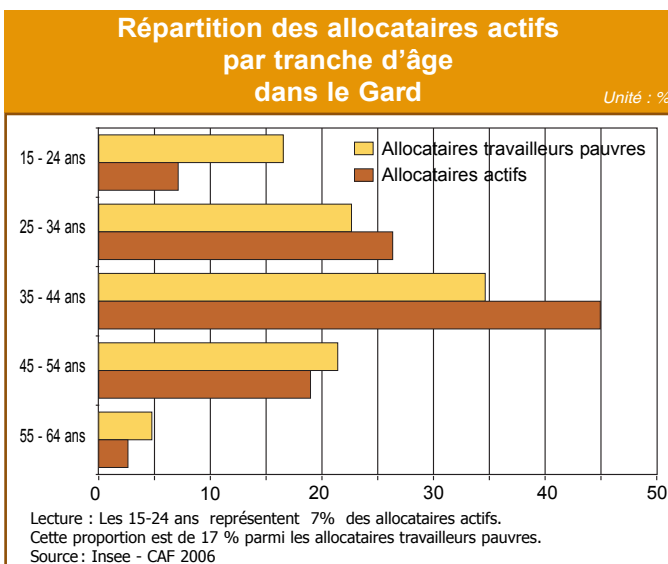
Chez les travailleurs pauvres, comme pour l'ensemble des bas revenus, l'isolement augmente les risques de précarité. Ainsi, la proportion d'allocataires vivant seul, hommes et femmes, y est le double de celle enregistrée dans l'ensemble des allocataires ayant un emploi (32 contre 17 %). À l'inverse les couples avec enfants sont largement sous représentés (27 contre 60 %).

La présence d'un deuxième salaire dans le couple engendre un surcroît de rémunération qui permet souvent de dépasser le seuil de bas revenu. Ainsi, 76 % des allocataires ayant un emploi et vivant en couple ont leur conjoint qui perçoit un revenu d'activité contre 40 % pour les ménages d'allocataires travailleurs pauvres.



Les jeunes et les plus âgés sont plus exposés au risque de pauvreté

Parmi les allocataires actifs, les plus touchés par la pauvreté sont ceux dont l'âge correspond à des difficultés d'insertion sur le marché du travail, c'est-à-dire les jeunes et les plus âgés. Acceptant des emplois moins rémunérés, ils sont plus souvent en situation de pauvreté. Ainsi, la proportion de jeunes de moins de 25 ans et celle des plus de 55 ans sont deux fois plus importantes chez les travailleurs pauvres que dans l'ensemble des allocataires ayant un emploi.



À l'inverse, la tranche d'âge des 25 à 54 ans est la moins présente car mieux insérée sur le marché du travail et percevant en général des prestations liées aux enfants.

Plus de dépendance aux prestations sociales

Plus les revenus d'activité sont élevés, plus la part des prestations sociales, familiales et de logement diminue dans l'ensemble des revenus du ménage. En moyenne, la part des prestations servies par les CAF représente 25 % de l'ensemble des revenus des allocataires travailleurs pauvres, contre 14 % des revenus des allocataires actifs. Elle est en moyenne de 23 % pour les parents isolés, 26 % pour les personnes seules et atteint 41 % pour les couples avec plus de trois enfants.

Parmi l'ensemble des allocataires travailleurs pauvres, 3 000 perçoivent l'un des trois minima sociaux versés par la caisse d'allocations familiales. Il s'agit du revenu minimum d'insertion pour les trois quarts d'entre eux. Cumulés aux revenus d'activité, ces minima sociaux représentent en moyenne 14 % de l'ensemble des prestations (prestations familiales et prestations de solidarité) versées aux allocataires travailleurs pauvres. Cette proportion est plus élevée pour les personnes seules (25 %).

Une plus forte concentration dans les pôles urbains

L'agglomération de Nîmes et les villes moyennes comme Alès ou Bagnols-sur-Cèze concentrent une population plus importante d'allocataires en difficulté, tel que ceux percevant les minima sociaux ou les travailleurs pauvres.

Ainsi, plus de la moitié des allocataires travailleurs pauvres résident dans un pôle urbain. La place occupée par le parc locatif social dans les plus grandes villes explique en partie cette polarisation. Les hommes et les femmes vivant seuls, les familles monoparentales sont beaucoup plus présentes dans les villes que dans les communes périurbaines ou rurales. À l'inverse, les allocataires actifs sont proportionnellement plus nombreux dans les couronnes périurbaines que privilégient les familles avec enfants.

C'est dans le bassin d'emploi d'Alès-La-Grand-Combe que la proportion d'allocataires travailleurs pauvres dans l'ensemble des allocataires actifs est la plus élevée (35 %). Cette proportion s'élève jusqu'à 45 % pour la seule ville d'Alès. Elle est de 33 % dans le bassin d'emploi de Ganges-Le-Vigan. Dans ces deux bassins d'emploi, la part des salariés à bas revenus y est sensiblement de même niveau que la moyenne départementale. En revanche, les situations de monoparentalité et d'isolement y sont plus fréquentes. Dans le bassin d'emploi d'Alès, les couples dont les deux membres travaillent sont moins nombreux.

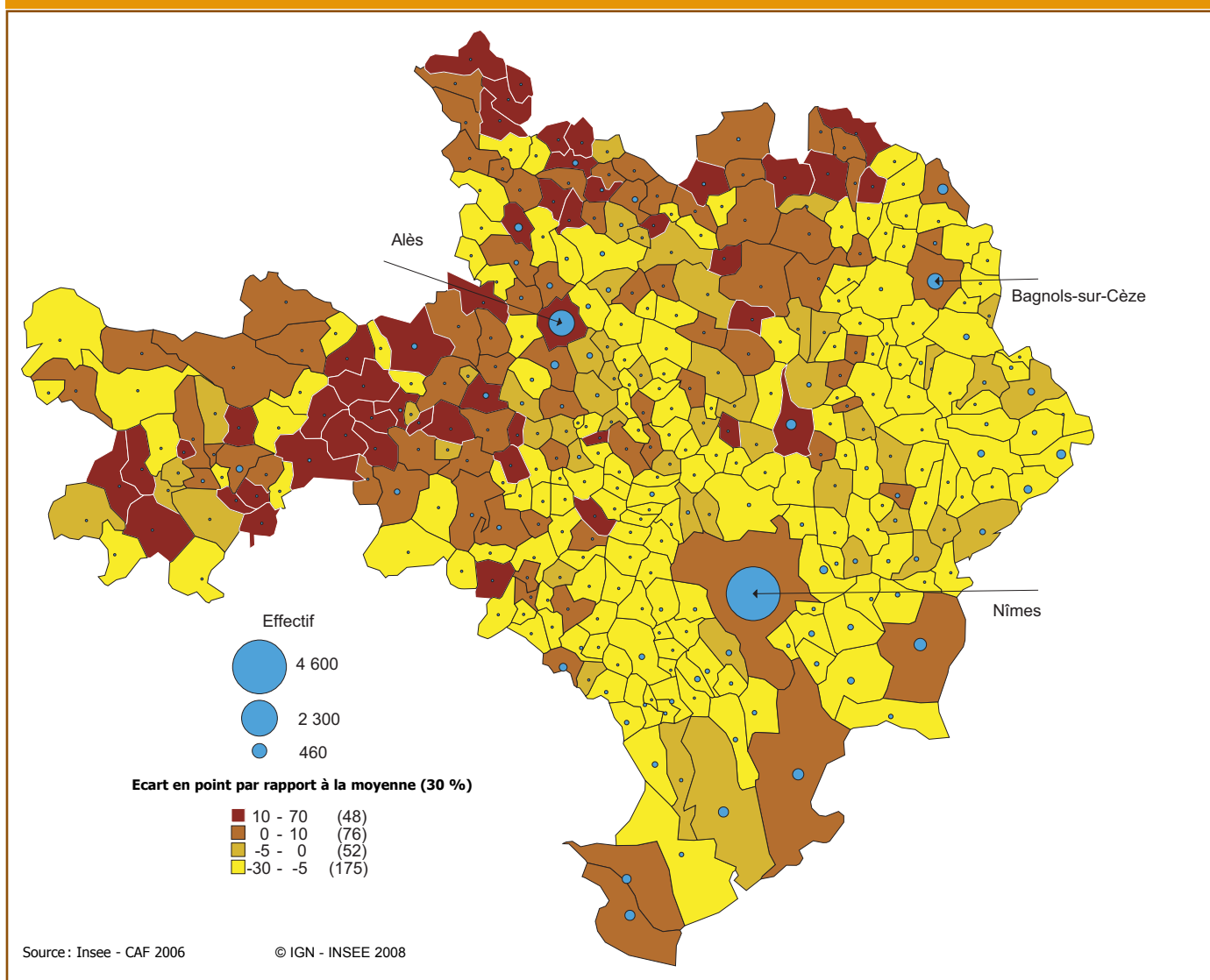
(Lire l'article : Un salarié gardois sur cinq occupe un emploi à bas niveau de salaire - Repères synthèse n° 6 juillet 2008.)

À l'inverse, avec des secteurs économiques plus rémunérateurs et une prédominance des familles avec enfants, dans le bassin d'emploi de Bagnols-sur-Cèze, la proportion d'allocataires travailleurs pauvres parmi les allocataires actifs est inférieure à celle constatée pour l'ensemble du département (respectivement 25 % et 30 %).

Le département du Gard concentre le quart des allocataires travailleurs pauvres du Languedoc-Roussillon. La proportion d'allocataires travailleurs pauvres dans l'ensemble des allocataires actifs est en dessous de la moyenne régionale (32 %). Excepté la Lozère, département plus rural, le Gard est le département régional où cette proportion est la moins élevée.

Dans le bassin d'emploi de Nîmes, la proportion d'allocataires travailleurs pauvres est sensiblement la même qu'au niveau départemental (29,7 %).

Part des allocataires travailleurs pauvres dans l'ensemble des allocataires actifs du Gard
Écart à la moyenne départementale en point (moyenne départementale : 30 %)



**Caractéristiques de l'ensemble des allocataires actifs
et des allocataires travailleurs pauvres du département du Gard**

	Allocataires actifs	%	Allocataires travailleurs pauvres	%	Part %
Total	52 700		15 800		30
Types de ménage					
Couple avec enfants	31 400	60	4 300	27	14
Couple sans enfant	1 400	3	900	6	65
Isolé femme	4 600	9	2 700	17	60
Isolé homme	4 100	8	2 400	15	58
Monoparental	11 200	21	5 500	35	50
Bi activité	24 900	76	2 100	40	
Âges					
15-24 ans	3 800	7	2 600	17	70
25-34 ans	13 900	26	3 600	23	26
35-44 ans	23 700	45	5 500	35	23
45-54 ans	10 000	19	3 400	21	34
55-64 ans	1 400	3	800	5	55
Catégories de communes					
Espace urbain dont	37 200	71	11 200	70	30
<i>Pôle urbain</i>	<i>23 200</i>	<i>44</i>	<i>8 300</i>	<i>53</i>	<i>36</i>
<i>Couronne d'un pôle urbain</i>	<i>9 900</i>	<i>19</i>	<i>1 900</i>	<i>12</i>	<i>19</i>
<i>Commune multipolarisée</i>	<i>4 100</i>	<i>8</i>	<i>1 000</i>	<i>6</i>	<i>23</i>
Espace rural	15 400	29	4 600	29	30
Bassin d'emploi					
Alés-La Grand Combe	9 800	19	3 400	22	35
Bagnols sur Cèze	8 500	16	2 100	13	25
Ganges Le Vigan	2 500	5	800	5	33
Nîmes	31 800	60	9 400	60	30
Départements					
Aude	24 300	12	7 900	13	33
Gard	52 700	27	15 800	26	30
Hérault	82 300	42	26 500	43	32
Lozère	6 000	3	1 300	2	22
Pyrénées Orientales	30 900	16	10 500	17	34
Languedoc-Roussillon	196 200	100	62047	100	32

Source : Insee - CAF 2006

Pour en savoir plus sur les travailleurs pauvres

Les facteurs favorisant la pauvreté des travailleurs tiennent à la fois aux caractéristiques du ménage, de l'individu mais également à l'insuffisance des revenus d'activité. Les limites des sources statistiques ne permettent pas de traiter simultanément ces deux aspects. La source CAF utilisée ici permet d'aborder la pauvreté des travailleurs par le biais des ménages d'allocataires à leur lieu de résidence. Le revenu utilisé pour déterminer la population des allocataires actifs à bas revenu est composé du revenu d'activité et des prestations. Si l'on ôte les prestations sociales à l'ensemble du revenu, le revenu d'activité des allocataires travailleurs pauvres correspond à environ 60 % du SMIC (580 euros par mois en 2005).

Ce seuil permet de caractériser les salariés à bas revenu dans l'ensemble des salariés issus de la source des Déclarations Annuelles de Données Sociales. A partir de cette source, les différents facteurs déterminants du niveau de bas revenu des salariés - conditions d'emploi, âge, Csp, activité et taille de l'établissement employeur - seront abordés.

Lire l'article : «Un salarié gardois sur cinq occupe un emploi à bas niveau de salaire» - Repères synthèse n° 6 août 2008.

Méthodologie et sources

Les données présentées ici sont issues du fichier des allocataires des Caisses d'allocations familiales au 31 décembre 2006. Le foyer allocataire est composé de l'allocataire, de son conjoint, des enfants et autres personnes à charge prises en compte pour le calcul de certaines prestations.

Pour des raisons méthodologiques, certains allocataires dont les ressources sont mal appréhendées sont exclus de l'approche revenus, notamment les étudiants ne percevant qu'une aide au logement, les allocataires de 65 ans ou plus et ceux dont le conjoint est âgé de 65 ans ou plus (le minimum vieillesse n'étant pas imposable).

Afin de pouvoir comparer les revenus des foyers allocataires, de taille et de composition démographique différente, on considère leur Revenu par unité de consommation (RUC), soit un revenu par équivalent adulte. Celui-ci est calculé à partir du revenu annuel du foyer allocataire déclaré à la CAF (2005 pour les données au 31 décembre 2006) augmenté du montant des prestations versées par la CAF et perçues pour le mois de décembre 2006.

Le nombre d'unités de consommation est calculé en utilisant les pondérations suivantes : 1 UC pour le premier adulte ; 0,5 UC pour toute autre personne de 14 ans ou plus ; 0,3 UC pour toute autre personne de moins de 14 ans ; 0,2 UC supplémentaire pour les familles monoparentales.

Définitions

Allocataire à bas revenus

Un allocataire est dit à " bas revenus " lorsque le revenu par unité de consommation est inférieur à 60 % du revenu médian par unité de consommation de la population de référence. Il est calculé au niveau national à partir de l'Enquête revenus fiscaux (ERF) qui fait référence pour la mesure de la pauvreté monétaire. Le seuil des bas revenus est fixé à 845 € par unité de consommation pour les données au 31 décembre 2006.

A titre indicatif, un couple sans enfant ou une famille monoparentale avec un enfant de moins de 14 ans sont considérés à bas revenus si leurs ressources mensuelles sont au plus égales à 1 267,5 €. Pour un couple avec deux enfants de moins de 14 ans, ces ressources doivent être au plus égales à 1 774,5 €.

Allocataire travailleur pauvre

Un " travailleur pauvre " est défini comme toute personne active ayant travaillé au moins un mois dans l'année et dont le niveau de vie est inférieur au seuil de pauvreté. Les données sont issues de l'enquête revenus fiscaux (ERF) mais ne peuvent être déclarées au niveau régional.

Dans cette étude, le concept utilisé diffère quelque peu et plutôt que de parler de " travailleurs pauvres " on parlera " d'allocataires à bas revenu ayant un emploi ", c'est à dire tout allocataire appartenant à un ménage dans lequel lui-même et/ou son conjoint dans le cas d'un couple, occupe(nt) un emploi, mais dont le montant des ressources est inférieur au seuil de bas revenu (60 % du smic).

Population couverte

La population couverte est composée de l'allocataire, de son conjoint ainsi que les enfants et/ou éventuelles personnes à charge de l'allocataire.